

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 03 FEVRIER 2020 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Conception JUNIQUE Adjoints ; Jacky GRIBET, Cécile BRUYERE, Delphine JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Maryse MONTALON, Bernard ROYET, Frédéric GIFFON.

Absents excusés : Maxime BLACHON donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE, Robert DEYGAS donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Yvan ROZIER, Marlène LE DU, Hélène LARMANDE, Christelle LOUIS-PEPIN.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le total des subventions communales. Il convient de les répartir par association et d'en désigner les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention :

DECIDE la répartition des subventions communales comme suit :

- Sou des Ecoles..... 714 €
- Sapeur-Pompier..... 425 €
- Boule Joyeuse216 €
- ADMR179 €
- Comité des Fêtes..... 85 €
- Comité des Fêtes – Vogue..... 1415 €
- Gym Volontaire71 €
- Foot.....412 €
- Les amis des Roches qui Dansent.....353 €
- Chasse193 €
- Art de la Danse / Gym et Loisirs275 €
- Moto-Cross208 €
- VTT Club.....119 €
- APEL Ecole Ste Marie.....298 €
- FNATH - Mutilés du Travail.....31 €
- ACRDNS80 €
- Bibliothèque.....952 €
- Don du sang138 €

- Comité de foire..... 103 + 760 € exceptionnel
- Comité de foire – Foire.....898 €
- Triathlon « Les deux Rives ».....136 €
- La Palette de St Barth54 €
- Sigal'Chant152 €
- Micro Collines90 €
- Association défense envt et qualité de vie31 €
- Pétanque des Vernets130 €
- Ateliers d'Orsole.....86 €
- A la rencontre du passé.....91 €
- CCAS6 000 €
- ALAAD330 €

DECIDE de demander les bilans 2019 et les budgets prévisionnels de toutes les associations, conformément aux obligations légales et d'annuler les subventions des associations qui n'auront pas transmis leurs documents financiers.

OBJET: AIDE FINANCIERE POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DES 3 CLASSES DE MATERNELLE

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune a décidé d'adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED par délibération n°9 du 04 mars 2019.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre du remplacement des luminaires des 3 classes de la maternelle et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE STE-MARIE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi sur le contrat d'association pour l'école privée de la commune.

Le montant de la participation a été calculé par la Commission des Finances comme pour l'école publique soit 326,17 € par élève de l'école primaire.

Il y a cette année 20 élèves primaires de Saint-Barthélemy de Vals à l'école privée Ste-Marie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention, approuve le calcul de la Commission des Finances et décide de payer à l'école Ste-Marie la participation de 326,17 € par élève primaire, soit pour 20 élèves de St-Barthélemy de Vals une somme totale de 6 523,40 €.

PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire indique que 179 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 58 maternelles et 109 primaires et 12 enfants en classe ULIS.

Il propose au vote du Conseil Municipal l'attribution d'un crédit de 40 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année scolaire 2020/2021 une participation pour fournitures scolaires de $179 \times 40 \text{ €} = 7\,160 \text{ €}$ et d'ouvrir les crédits au c/6558 du budget 2020.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Vu le Code de l'éducation et, notamment, ses articles L212-8 et L351-2 ;

Considérant la circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap,

Monsieur l'adjoint en charge des affaires scolaires expose que la commune de Saint Barthélemy de Vals accueille depuis la rentrée scolaire 2018 une classe ULIS.

Il indique que les charges de fonctionnement de la classe ULIS sont calculées au réel en fin d'année scolaire sur la base de l'année scolaire écoulée et facturées aux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans cette classe.

Il précise que, pour l'année scolaire 2018/2019, la participation par élève est de 326,17€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une participation financière de 326,17€ par élève aux frais de fonctionnement de la classe ULIS aux communes dont sont originaires les enfants accueillis.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres informations ont été données :

- L'opération commerciale qui se déroulera du 04 février au 08 mars 2020 chez les commerçants du village. Les flyers sont distribués par les élus dans les boîtes aux lettres des habitants.
- Le planning des permanences des bureaux de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020.
- Le réseau orange qui n'est toujours pas réparé dans certains secteurs de la commune.
- Le point sur le dossier du groupe scolaire et de la traverse du village. Les bus et poids-lourds seront interdits de passage dans le centre du village du 09 au 27 mars. Pendant cette période, l'arrêt de bus situé à côté de l'église sera transféré sur le parking des écoles.

- Le début des travaux de voirie de la route de Saint Victor
- Ludwig MONTAGNE explique le mécanisme de compensation des communes suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Les problèmes de fonctionnement du serveur du secrétariat de mairie
- Conception JUNIQUE donne compte-rendu de sa réunion avec les associations du 27 janvier 2020. Pour information, la journée « A la découverte de Saint Barth' » se déroulera le 17 mai 2020.
- Les prochaines réunions : CCAS le 18 février 2020 et finances les 15 février et 03 mars 2020
- La liste des fêtes et manifestations du mois de février 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE